



ANNULATION DU DECRET SUR LA PREQUANTIFICATION C'EST FO !!!

Début mars 2010, une délégation **FORCE OUVRIERE** fut reçue par le directeur général du travail qui promit de regarder de près...et fin juin ce même directeur nous informa de la promulgation prochaine du décret qui parut le 10 juillet 2010 et qui, pour faire plaisir aux patrons de la distribution directe la préquantification était au portage de presse.

FORCE OUVRIERE présent aux négociations de la distribution directe et au portage de presse décida de faire un recours pour excès de pouvoir afin de faire « tomber » le décret.

C'est **FORCE OUVRIERE** qui mena le combat contre les patrons qui voulaient instituer de façon définitive la préquantification et contre la direction générale du travail qui soutenait le décret en partie du moins.

FORCE OUVRIERE est la seule Organisation Syndicale à présenter un mémoire et grâce aux arguments formulés par **FORCE OUVRIERE**, le décret est annulé fin mars 2012 !!!

Dans la foulée de l'annulation du décret, **FORCE OUVRIERE** mit les bouchées doubles pour que toutes les autres organisations syndicales dénoncent l'avenant 9 qui stipulait que toutes les mentions portées sur la feuille de route étaient réputées comme reflétant l'exactitude du temps travaillé.

L'annulation du décret permet à tout un chacun de faire valoir son temps de travail réel et de demander à Adrexo le paiement des heures non payées.

FORCE OUVRIERE ne se laisse pas manipuler par les manœuvres des patrons et exige que la mesure du temps de travail soit faite grâce à la déclaration du temps travaillé. Que l'usine à gaz, dénommée CCNV2 soit un outil logistique pour les patrons, pourquoi pas, mais ce n'est en aucun cas le système qui doit servir à la rémunération des distributeurs.

D'ailleurs les patrons semblent comprendre que l'avenir c'est l'auto déclaratif et que la préquantification appartient déjà au passé.

FORCE OUVRIERE veillera de très près à ce que chaque salarié perçoive en fin de mois et non en fin de période de modulation, la rémunération intégrale des heures travaillées et déclarées.

1 HEURE TRAVAILLEE=1 HEURE PAYEE !!!

REJOIGNEZ UN SYNDICAT QUI A UN BILAN !!!

REJOIGNEZ FORCE OUVRIERE !!!

RETROUVEZ LE BILAN COMPLET DE FO SUR: [HTTP://WWW.ADREXO-FO.ORG](http://www.adrexo-fo.org)

Contact: Tél. 06.64.83.39.90

Email: jacques.souaille@gmail.com